REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
CANTON DE FECAMP

MAIRIE
de
GANZEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de GANZEVILLE, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Geneviève BENOIST (1ere adjointe).

Etaient présents et représentés : Mesdames BENOIST, FOURE, LOISEL et PARIS.
Messieurs BONNET, BOUDIN, COUSIN et CUFFEL.

Était absent et excusés: Monsieur Jean Marie CROCHEMORE

Secretaire de séance: Madame Colette FOURE

Madame la première adjointe ouvre la séance à 18h00 et constate que le quorum est atteint
8 membres présents et représentés sur 10 en exercice

Ordre du jour séance du 12/04/2023:

11/2023	Compte de Gestion 2022
12/2023	Compte Administratif 2023
13/2023	Subventions communales
14/2023	Taux taxe locales
15/2023	Affectation du résultat
16/2023	Travaux d'investissement
17/2023	Budget Primitif 2023
18/2023	Frais de foctionnement au S.I.A.E.P.A.
19/2023	Contart à durée inderterminée pour secretaire de Mairie
20/2023	Demande occupation permanente année 2023-2024 pour Yogalyz
21/2023	Transfert de competence gestion des eaux pluviales urbaines
22/2023	Autorisation de réaliser des virements de crédits

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 15 février 2023. Celui-ci n'apporte aucune remarque et est donc **adopté à l'unanimité.**

Délibération 11/2023

Le compte de Gestion 2022 présenté par le Monsieur le Receveur Municipal fait apparaitre un excédent de 519 331.26 € (prêt travaux comprit) pour la section de fonctionnement et un excédent de 125 133.09 € pour la section investissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de Gestion.

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-BENOIST Geneviève - BONNET Cyril - BOUDIN Bruno - COUSIN Dominique - CUFFEL Christophe - FOURE Colette - LOISEL Cynthia - PARIS Anne-Marie		

Délibération 12/2023

Sous la présidence de Madame Anne-Marie PARIS, doyenne du Conseil Municipal, le Conseil Municipal de Ganzeville approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2022, qui est identique au compte de gestion 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif.

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-BENOIST Geneviève - BONNET Cyril - BOUDIN Bruno - COUSIN Dominique - CUFFEL Christophe - FOURE Colette - LOISEL Cynthia - PARIS Anne-Marie		

Délibération 13/2023

le Conseil Municipal de Ganzeville décide, d'attribuer une subvention aux associations suivantes sous réserve de leur demande écrite, pour un montant total de 5 000 €.
Les montants en **GRAS** sont les demandes arrivées en Mairie.

Il est inclus l'aide à G.S.C.F (Groupe de secours catastrophe Français) d'un montant de 470€, pour venir en aide aux habitants de la SYRIE.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
ABEPA	**100,00 €**
APAEI Fecamp	**150,00 €**
Association Côtre Pilote Gosset	**100,00 €**
Association des Amis des Bêtes Etretat	50,00 €
Association des Terre Neuvas	50,00 €
Association Française contre les Myopathies (AFM)	15,00 €
Association Paralysés de France (APF)	76,00 €
Association Pupilles Ecole publique	30,00 €
Association Sclérosés en plaques (AFSEP)	30,00 €
Association Tutélaires inadaptés	40,00 €
AVRE 76 (aide aux victimes d'infractions pénales)	**15,00 €**
Banque Alimentaire	**100,00 €**
Centre Henri Becquerel	100,00 €
Croix Rouge Française	50,00 €
France ADOT 76	80,00 €
Jeunesse au Plein Air	15,00 €
Ligue Nationale contre le Cancer	50,00 €
Maison Familiale Rurale (MFR)	**100,00 €**
Par-Tage	30,00 €
Prévention routière	**65,00 €**
Restos du Coeur	100,00 €
Secours catholique	160,00 €
Secours populaire	**160,00 €**
Truite Cauchoise	**50,00 €**
Vie et Espoir	**30,00 €**
Association au Cœur des Chats	**100,00 €**
G.S.C. F	**470,00 €**
Club des Ainées Ganzevillais	**1 000 €**
Sous total des propositions de subventions aux Associations	*3 316,00 €*
Divers	*1 684,00 €*
TOTAL	**5 000,00 €**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision.

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-BENOIST Geneviève - BONNET Cyril - BOUDIN Bruno - COUSIN Dominique - CUFFEL Christophe		

- FOURE Colette - LOISEL Cynthia - PARIS Anne-Marie		

Délibération 14/2023

Pour 2023: les taux TFB, TFNB et TH seront les mêmes que l'année 2022.

- *-Taxe foncière (bâti) : 64,02 %*
- *-Taxe foncière (non bâti) : 74,25 %*
- *Taxe d'habitation : 14.75 %*

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité les taux.

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-BENOIST Geneviève - BONNET Cyril - BOUDIN Bruno - COUSIN Dominique - CUFFEL Christophe - FOURE Colette - LOISEL Cynthia - PARIS Anne-Marie		

Délibération 15 /2023

Suite à l'approbation du compte administratif 2022, le Conseil Municipal de Ganzeville constate que celui-ci fait apparaître un excédent global de fonctionnement de ***644 464,35 €***

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- + 391 916.52 € (excédent 2021) + 127 414.74 € (excédent 2022) = + **519 331.26 €** (Total exercice 2022 sur budget 2023)

INVESTISSEMENT :

- + 189 092.99 € (exercice 2021) - 63959.90 € (exercice 2022) = + **125 133.09 €** (Total exercice 2022 sur budget 2023)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision.

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-BENOIST Geneviève - BONNET Cyril - BOUDIN Bruno - COUSIN Dominique - CUFFEL Christophe - FOURE Colette		

- LOISEL Cynthia - PARIS Anne-Marie		

Délibération 16/2023

Les prévisions des opérations de travaux d'investissement :

-*les reports de 2022 : 261 722€*

*L'aménagement d'un parking face à la salle des fêtes : 111 422,00€
*Création gites ruraux 21 route de la vallée : 80 300€
*Création d'une MAM « Le Cocon des Marmousets » (ancien bâtiment école) : 70 000€

-*les nouveaux projets évoqués :*

*Pose feux tricolore D28 route de la vallée 30 000 € + VDR

Le Conseil Municipal de Ganzeville après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de porter au budget 2023 les travaux d'investissement s'élevant à **291 722 €**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'investir dans les opérations de travaux.

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-BENOIST Geneviève - BONNET Cyril - BOUDIN Bruno - COUSIN Dominique - CUFFEL Christophe - FOURE Colette - LOISEL Cynthia - PARIS Anne-Marie		

Délibération 17/2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Ganzeville decide d'attribuer au budget Primitif de l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes la somme de **847 635,26€** pour la section de fonctionnement et ***390 100,00€*** en section d'investissement.

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-BENOIST Geneviève - BONNET Cyril - BOUDIN Bruno - COUSIN Dominique - CUFFEL Christophe - FOURE Colette - LOISEL Cynthia - PARIS Anne-Marie		

Délibération 18/2023

Monsieur le Maire propose de demander au SIAEPA de Toussaint-Contremoulins une participation aux frais de fonctionnement de 5 000,00 € pour l'année 2023.

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-BENOIST Geneviève - BONNET Cyril - BOUDIN Bruno - COUSIN Dominique - CUFFEL Christophe - FOURE Colette - LOISEL Cynthia - PARIS Anne-Marie		

Délibération 19/2023

Madame la 1ere adjointe Geneviève BENOIST rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 3-3,3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi de secrétaire de mairie peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes dont la moyenne arithmétique des nombres d'habitants ne dépasse pas ce seuil.

Dans le cadre du recrutement d'un agent administratif à compter du 1er janvier 2023 pour exercer la fonction de secrétaire de la mairie, il a été décidé de nommer Madame Lucie WERQUIN en qualité d'agent contractuel.
A partir du 1 juillet 2023 le conseil decide de lui établir un **contrat à durée indéterminée** à temps non complet de 21h/semaine.

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-BENOIST Geneviève - BONNET Cyril - BOUDIN Bruno - COUSIN Dominique - CUFFEL Christophe - FOURE Colette - LOISEL Cynthia - PARIS Anne-Marie		

Délibération 20/2023

Dans le cadre des dispositions des lois du 7 août 2015 et 3 août 2018 (loi "NOTRe" et loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement), le transfert de la compétence de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (dite "GEPU") vers les intercommunalités a été programmé. A ce titre, la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral est devenue compétente sur le sujet à compter du 1er janvier 2020, en lieu et place de ses communes membres.

Un avis favorable à la mise en œuvre du mécanisme des attributions de compensation en investissement pour la prise en compte des charges d'investissement à transférer vers l'intercommunalité au titre de sa prise de compétence GEPU.

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-BENOIST Geneviève - BONNET Cyril - BOUDIN Bruno - COUSIN Dominique - CUFFEL Christophe		

- FOURE Colette - LOISEL Cynthia - PARIS Anne-Marie		

Délibération 21/2023

Il est possible si nécessaire de procéder à des virements de crédits sans délibération voté lors du conseil municipal.

Le virement de crédit des comptes est faisable par Mr Le Maire **uniquement** à hauteur de 7.5% :

- 29 257.50€ en Investissement
- 45 503.88€ en Fonctionnement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-BENOIST Geneviève - BONNET Cyril - BOUDIN Bruno - COUSIN Dominique - CUFFEL Christophe - FOURE Colette - LOISEL Cynthia - PARIS Anne-Marie		

Délibération 22/2023

La première adjointe donne lecture de la demande de Madame Anne-Lise TANAY (de l'entreprise Yogalyz), professeur de Yoga et administrée de la commune, proposant une activité yoga dynamique à la salle des fêtes communale.

- Pour 3 jours par semaine hors vacances scolaires à compter du lundi 4 septembre 2023 :
- *lundi de 19h à 20h15
- *mardi de 9h à 10h15
- *jeudi de 19h à 20h15

Le Conseil Municipal de Ganzeville après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de mettre à disposition la salle des fêtes communale pour l'entreprise YOGALYZ représentée par Madame Anne-Lise TANAY.

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-BENOIST Geneviève - BONNET Cyril - BOUDIN Bruno - COUSIN Dominique - CUFFEL Christophe - FOURE Colette - LOISEL Cynthia - PARIS Anne-Marie		

****** Questions diverses***

-Remboursement d'un montant de 20€ par enfant pour contribuer à l'achat d'une carte de transport.

Pas d'autre question étant évoquée, la séance est close à 19h45.

Le Maire
Jean-Marie CROCHEMORE

MAIRIE DE GANZEVILLE (Seine-Maritime)